



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Gardes-chasse

Question écrite n° 9354

### Texte de la question

M. Philippe Mathot appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la question des rapports entre les « gardes verts », recrutés parmi les demandeurs d'emploi, et les gardes-chasses particuliers. Ces derniers, qui ont une connaissance approfondie du terrain du biotope et de la législation, pourraient avoir un rôle déterminant à jouer dans la mise en place et le fonctionnement des « garderies vertes ». Il lui demande s'il compte prendre des mesures allant en ce sens.

### Texte de la réponse

Sous le nom de « gardes verts » il faut entendre principalement des personnels employés comme gardes champêtres intercommunaux, système dont le département du Haut-Rhin a été l'initiateur et qui, dans ce département, forme ce qu'on appelle une « brigade verte ». L'originalité pour ces gardes champêtres intercommunaux est d'être les agents d'un syndicat mixte auquel adhèrent les communes volontaires. Le souhait du ministre de l'environnement est de voir ce dispositif étendu, sous cette forme ou sous une forme voisine à l'ensemble des départements. De leur côté, les gardes-chasse particuliers remplissent un rôle utile, mais leurs compétences restent limitées à l'étendue des propriétés privées dont ils ont la garde et leur assermentation n'est pas de même nature que celle des gardes champêtres intercommunaux. Il semble donc difficile de confondre les fonctions qui sont de nature différente. Néanmoins, il est certain que le savoir-faire professionnel des gardes-chasse particuliers peut leur permettre, dans certains cas, de collaborer utilement à l'action des gardes champêtres intercommunaux. Le ministère de l'environnement est prêt à examiner favorablement toutes propositions d'initiatives qui pourraient être prises en ce sens à titre expérimental.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mathot Philippe](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9354

**Rubrique :** Chasse

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 1993, page 4562

**Réponse publiée le :** 16 mai 1994, page 2473